



Intervention parlementaire

N° de l'intervention : 186-2024
Type d'intervention : Motion
Motion ayant valeur de directive : ☐
N° d'affaire : 2024.RRGR.261

Déposée le : 02.09.2024

Motion de groupe : Oui
Motion de commission : Non
Déposée par : Le Centre (Roggli, Rüschegg Heubach) (porte-parole)
Le Centre (Gerber, Schüpfen)
Le Centre (Rappa, Burgdorf)

Cosignataires : 0

Urgence demandée : Non
Urgence accordée :

N° d'ACE : du
Direction : Chancellerie d'État
Classification : -
Proposition du Conseil-exécutif : **Sélectionner**

Vote électronique : place au projet pilote !

Le canton de Berne participe à l'exploitation pilote du programme de vote électronique et permet aux électrices et électeurs de voter par voie électronique.

Développement :

Le canton de Berne a utilisé jusqu'en 2019 la plate-forme de vote électronique du canton de Genève pour les Suissesses et Suisses de l'étranger. À la suite de l'abandon de celle-ci par le Conseil d'État du canton de Genève, le canton de Berne l'a également abandonnée. En 2023, le Conseil fédéral a accordé une autorisation de base pour utiliser le système de vote électronique de la Poste suisse dans les cantons de Bâle-Ville, Saint-Gall, Thurgovie et des Grisons. Il s'agit là d'essais auxquels un nombre limité d'électrices et d'électeurs est autorisé à participer. Ces citoyennes et citoyens peuvent participer aux votations et aux élections en ligne via Internet sur un ordinateur ou un appareil mobile. Un maximum de 30 % des électrices et électeurs d'un canton peut être autorisé à voter par voie électronique, le seuil maximum au niveau national étant, quant à lui, fixé à 10 %. Ces quotas sont loin d'être exploités comme ils pourraient l'être. Les cantons et la Chancellerie fédérale tirent jusqu'à présent un bilan positif du recours au vote électronique. Actuellement, à la Chancellerie d'État du canton de Berne, une étude sur la réintroduction du vote électronique est en cours de réalisation. Le Conseil-exécutif aura probablement connaissance des résultats de cette étude d'ici la fin de l'année et pourra décider de la suite des étapes en prenant en considération les moyens financiers à disposition pour les projets de numérisation.

L'objectif principal du vote électronique est de pousser les jeunes à voter. Dans le même temps, le vote électronique est un plus pour les Suissesses et Suisses de l'étranger ainsi que pour les personnes en situation de handicap qui se verront offrir de nouvelles possibilités pour voter.

Plus besoin de se rendre au bureau de vote ou à la boîte aux lettres la plus proche, ce qui va dans le sens d'une Suisse moderne et acquise au numérique. L'objectif à moyen et long terme est de réduire les X millions de documents de vote et d'élection expédiés chaque année dans toute la Suisse et à l'étranger, et de contribuer, de cette manière, à la protection de l'environnement.

Ainsi, la question n'est pas de savoir si le canton de Berne doit introduire le vote électronique, mais à quelle date et selon quelles modalités. En plus de l'étude en cours, le canton doit se joindre à l'exploitation pilote pour recueillir les expériences des électrices et électeurs, les évaluer et s'assurer, en collaboration avec La Poste Suisse, que les exigences sont respectées.

Destinataire

– Grand Conseil